

**CONSEIL GENERAL ATTALENS**  
**Administration communale**

**PROCES VERBAL**

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU**  
**MARDI 5 avril 2011**

**Tractanda**

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 15 mars 2011
3. Comptes 2010
  - 3.1 Présentation des comptes et rapport de gestion
  - 3.2 Rapport de la commission financière
  - 3.3 Approbation des comptes 2010 et du rapport de gestion
4. Projet de logements à structure intermédiaire : présentation
5. Rapport de législature du Conseil communal
6. Rapport des commissions
7. Information au sujet du Champ des Armes
8. Informations du Conseil communal
9. Divers

\* \* \* \* \*

**M. Daniel Wiedmer**, Président du Conseil général, salue ses collègues du Conseil général (ci-après CG), le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse, le public, et leur souhaite la bienvenue.

Il tient à féliciter les conseillers communaux sortants et Mmes Dewarrat et Lapierre pour leur élection. Il adresse également ses vœux à tous ses collègues du CG réélus.

La convocation a été adressée à chaque membre du CG en date du 24 mars 2011 accompagnée de l'ordre du jour. Le quorum étant atteint, **M. le Président** constate que le CG peut valablement siéger et déclare la séance ouverte. Il propose ensuite de modifier l'ordre des débats, en passant le point 4 au point 3, ceci afin de ne pas retenir les initiateurs du projet, et part du principe que le CG est d'accord avec cette modification. **M. le Président** donne la parole à **M. Reynald Emonet** pour procéder à l'appel.

## **1. Appel**

**Présents** : 26 Conseillers généraux

**Excusés** : Mmes Aurélie Wasem et Lise Seydoux, MM Pierre-Alain Cottet et Daniel Perroud

Sept Conseillers communaux sont présents.

## **2. Approbation du procès-verbal du 15 mars 2011**

Le procès-verbal du 15 mars 2011 a été remis aux Conseillers généraux dans les délais légaux. Le procès-verbal n'appelle aucune remarque particulière. **M. le Président** soumet ce dernier à l'approbation du CG.

**Au vote, le procès-verbal du 15 mars 2011 est approuvé par 25 voix. Il y a une abstention.**

## **3. Projet de logements à structure intermédiaire : présentation**

**M. le Président** donne la parole à **M. Michel Savoy**, Syndic. Ce dernier informe le CG qu'en mars 2001, le CG acceptait l'échange de la parcelle n°4 de 5'413 m<sup>2</sup> en contrepartie de frais d'équipement du PAD la Comba. Cette parcelle devint alors propriété de la commune. Depuis, le CC a été sollicité par de multiples sociétés et promoteurs pour réaliser cette parcelle. Il a néanmoins voulu la préserver pensant que cette réserve de terrain pourrait être utile à futur. Dans le courant de l'hiver 2010, le CC a été approché par la Société coopérative immobilière La Cité, dont la commune est sociétaire, pour développer un projet de logements à structure intermédiaire sur cette parcelle. Un partenariat a été négocié pour mettre le terrain à disposition sur la base d'un droit de superficie. Ce droit de superficie serait conditionné par un droit d'emption, de préemption et de réméré. Les modalités précises ne sont pas encore définies, mais seront présentées au CG pour approbation, car il s'agira d'une opération immobilière sur laquelle le législatif devra se prononcer.

**M. Pascal Emonet**, Président de la Société coopérative immobilière La Cité, présente la structure et les buts de la société. Il informe ensuite le CG du projet de logements à structure intermédiaire. Il rappelle qu'il s'agit de la présentation d'une réflexion, qui ne sera certainement pas suivie dans le détail. Cette réflexion tourne autour des concepts de durabilité et d'exploitation d'un ensemble d'habitation pour des personnes à mobilité réduite. Un espace commun sera créé (intérieur et extérieur), attenant à l'appartement d'un intendant. Les bâtiments seront reliés à la centrale de chauffage à distance. Les concepts de santé, de confort et de gestion de l'eau occupent une place importante dans le développement du projet (lumière naturelle, protection solaire, renouvellement de l'air par ventilation contrôlée, récupération des eaux de pluie, etc.) Le principe architectural est basé sur des espaces de vie semi-publics. La disposition des bâtiments prévoit une cour intérieure et un parking souterrain relié par un ascenseur. Des concepts d'appartements de 1.5, 2.5 et 3.5 pièces sont présentés.

**M. le Président** remercie M. Emonet et ouvre la discussion.

**Mme Luciane Lapierre** demande si les sanitaires sont prévus pour des personnes handicapées.

**M. Emonet** répond par l'affirmative.

**M. Christophe Perroud** demande quels seront les critères de sélection des locataires.

**M. Emonet** répond qu'il n'y a pas de critères définis. Il s'agit de mettre à disposition une possibilité d'habiter dans un certain standard pour les personnes à mobilité réduite, tout en favorisant la mixité avec des jeunes dans un esprit communautaire.

**M. Dominique Savoy** demande s'il est prévu un soutien ou un appui médical.

**M. Emonet** répond qu'il s'agira d'étudier cette question en fonction des résidents. Dans ce sens, un intendant sécurisant habitera le complexe. Une synergie n'est pas exclue avec le Châtelet et le RSV.

**M. Dominique Savoy** se demande si on ne risque pas de n'avoir que des personnes valides, puisqu'aucun critère n'est défini.

**M. Emonet** répond qu'il faut être conscient qu'on ne peut pas remplir les appartements qu'avec des personnes à mobilité réduite. Par la suite, une sélection peut se faire.



**M. Laurent Menoud** demande quelles sont les modalités liées au droit de superficie.

**M. le Syndic** relève les éléments suivant : durée de 99 ans ; droit de superficie basé sur un taux d'intérêt appliqué au prix du mètre carré du terrain ; droit d'emption et de préemption inscrits.

**M. Philippe Python** demande comment se fera le droit de retour au bout des 99 ans.

**M. le Syndic** n'a pas de réponse à donner pour l'instant.

**M. Python** demande quel est le prix au mètre carré du terrain.

**M. Emonet** répond entre Fr. 200 et Fr. 220 par mètre carré.

**M. Philippe Alibert** demande si la Cité a visité d'autres lieux similaires.

**M. Emonet** répond que ce n'est pas le cas pour l'instant.

**Mme Viviane Theler** demande si la priorité aux Attalenois sera un critère.

**M. Emonet** répond par l'affirmative.

**M. Dominique Beaud** demande quelle est la hauteur des immeubles par rapport à l'Auberge de l'Ange.

**M. Emonet** répond que les bâtiments seront plus bas, ceci dans le respect du règlement communal d'urbanisme.

La parole n'étant plus demandée, **M. le président** souhaite plein succès à la Cité, étant convaincu que le CC soutiendra le projet comme il se doit.

#### **4. Comptes 2010**

##### **4.1. Présentation des comptes et du rapport de gestion**

**M. le Président** donne la parole à **M. le Syndic**. Ce dernier procède à une description des comptes de l'exercice 2010 à l'aide de différents tableaux. Parmi ces derniers, M. le Syndic attire l'attention sur le fait que le bénéfice avant amortissements extraordinaires est de Fr. 816'293.- La différence de bénéfice avant amortissements extraordinaires entre 2009 et 2010 est liée au fait qu'en 2010 les amortissements ont été demandés par le Service des communes. La dette quant à elle augmente de 4.88 millions, en raison notamment des emprunts de 5.6 millions de francs faits pour la réalisation de l'école. M. le Syndic relève que la marge d'autofinancement est faible, mais qu'elle a été annoncée depuis plusieurs années déjà (budget 2009). La période d'embellie des finances communales est donc plus terne que ces dernières années, puisqu'il a fallu réaliser des emprunts pour les constructions scolaires. La dette par habitant s'approche de celle de 2002 et 2003, année où le bâtiment des Roses a été construit. M. le Syndic souligne encore que le revenu de l'impôt des personnes physiques a diminué en raison du départ de plusieurs bons contribuables, alors que celui des personnes morales a augmenté. Les ratios d'autofinancement sont conformes aux exigences légales. M. le Syndic passe ensuite en revue les comptes de fonctionnement 2010 par tête de chapitre et conclut par un bénéfice de Fr. 6'715.24.

Concernant les comptes d'investissement, M. le Syndic relève un total de Fr. 5'776'613.01 d'investissements nets. Il passe ensuite en revue la situation des investissements au 31.12.2010 en précisant quels investissements ont été bouclés :

26.506.01 Achat véhicule	Fr. 83'241.45	Dépassement de Fr. 6'241.45
30.506.02 Aménagement de la pompe à bras	Fr. 40'265.75	Dépassement de Fr. 7'365.75
54.525.01 Prêt aux Petits Lions	Fr. 40'000.-	
61.521.00 Participation RCB 150	Fr. 1'099'547.63	Dépassement de Fr. 35'696.51
62.501.10 Aménagement route secteur Corcelles	Fr. 524'375.10	Dépassement de Fr. 27'500.-
62.501.27 Achat Silo à sel	Fr. 33'819.-	Dépassement de Fr. 1'819.-
70.501.02 Bouclage adduction d'eau La Jaqua	Fr. 35'219.95	Solde de Fr. 680.05
720.503.04 Achat de 3 bennes pour déchets verts	Fr. 13'730.30	Solde de Fr. 269.70
74.503.03 Aménagement place enfants	Fr. 25'523.-	Solde de Fr. 477.-
81.501.00 Amélioration desserte forestière	Fr. 45'151.30	Solde de Fr. 718.70



Aucune question ou remarque n'est faite sur la proposition de bouclage des comptes d'investissements énumérés par M. le Syndic.

#### **4.2. Rapport de la commission financière**

**M. le Président** donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Président de la Commission financière (ci-après CF).

Ce dernier donne lecture des rapports de la fiduciaire MGI. Le premier rapport concerne les comptes communaux. La fiduciaire recommande l'approbation des comptes et du bilan 2010. Le second rapport concerne les comptes du Service social intercommunal de la Basse-Veveyse, Attalens étant commune-pilote. La fiduciaire recommande l'approbation des comptes et du bilan 2010 du service social.

Le rapport de la CF reprend les éléments de l'audit des comptes de la fiduciaire. La CF relève le très bon travail fait dans la gestion des actes de défaut de bien, la politique de gestion des emprunts avec un étalement des différents termes et la mise en concurrence des établissements bancaires. Elle encourage le CC à réfléchir à la création de provisions pour fluctuations de rentrées fiscales en général, et pas seulement pour certains cas spécifiques, de procéder à une imputation correcte des intérêts et de modifier la façon de calculer le taux de recouvrement du compte 72 « gestion des déchets » qui englobe les comptes 720 « déchetterie et déchets végétaux » et 721 « ordures ménagères » et renommer la réserve 280.02 « déchetterie » en « gestion des déchets ».

La CF relève que l'année 2010 est une « moins bonne » année, de par une stagnation des rentrées fiscales, un niveau relativement bas de degré d'autofinancement et le « rattrapage comptable » de Fr. 757'000.- demandé par les bonnes pratiques comptables du Service des communes.

La CF salue la qualité de la présentation du message, tout en demandant à nouveau que les investissements s'étalant sur plusieurs années soient répartis en tranches annuelles. **M. Menoud** conclut en proposant au Conseil général d'accepter les comptes.

**M. le Président** remercie la CF du travail effectué.

#### **4.3. Approbation des comptes 2010 et du rapport de gestion**

**M. le Président** soumet les comptes et le rapport de gestion à l'approbation du Conseil général.

**Au vote, ces derniers sont approuvés à l'unanimité des 26 membres présents.**

### **5. Rapport de législature du Conseil communal**

**M. le Syndic** s'exprime de la manière suivante : « Permettez-moi de faire un bref résumé du rapport de fin de législature que vous avez reçu en retraçant quelques éléments importants, ceux qui, à mon avis, ont été la ligne directrice et la base de nos décisions de ce début de législature. Le 5 mars 2006, les citoyennes et citoyens d'Attalens exprimaient leur voix en élisant 7 Conseillers communaux et 30 Conseillers généraux. La législature 2006-2011 présentait ainsi son nouveau visage. Comme après chaque élection, une fois l'euphorie électorale passée, il faut bien se rendre à l'évidence, retrousser ses manches et se mettre au travail autour de la table du CC. Dès ce moment-là, l'appartenance politique passe au deuxième plan et parfois même, pour certaines personnes, elle est vite oubliée. Un des plus gros défis de cette législature passée était la réalisation d'infrastructures nécessaires à un village qui, durant ces années passées, a certainement grandi trop vite. Mis à part les soucis de construction, de circulation et d'aménagement du territoire, qui ont animé nos séances du Conseil communal et du Conseil général, nous devons penser au bien-être de nos citoyens, à leur intégration et leur implication à la vie de notre commune. Le CC s'est préoccupé également de développer le tissu économique de notre village et ainsi faire une promotion active de notre zone artisanale, afin d'augmenter les places de travail de notre commune. Qui dit infrastructures et intégration, veut également dire se préoccuper de notre population. C'est réalisant une crèche avec unité bébé, la deuxième enfantine, l'accueil extrascolaire, le projet Midnight Games, le projet LSI, en soutenant nos sociétés locales et en entreprenant l'étude de rénovation du Châtelet (par le conseil de fondation), que le conseil communal a répondu aux attentes de nos citoyens. Je ne veux pas répéter les propos de la dernière assemblée du CG sur le rapport d'audit de notre déchetterie, mais là également l'objectif visé a été atteint.

Tout à l'heure, dans les informations données par le CC, vous entendrez une information de la commission de l'énergie, qui, en plus, je vous le rappelle a grandement travaillé à l'obtention du label Cité de l'énergie. Pour ceux



*qui se sont déplacés ce samedi, vous avez pu constater par vous-même la magnifique réalisation, en commun avec les trois communes de la Basse-Veveyse, de la caserne des pompiers.*

*Voilà, avec vous, Conseillères et Conseillers généraux, administrateur communal, boursier communal, technicien communal, personnel de l'administration, du service de l'édilité et de la conciergerie, le CC sort de cette législature avec un bilan largement positif.*

*En mai 2006, le CC débutait la gère, avec des élus dotés de peu d'expérience et, durant cette période, 5 départs se succédèrent. De plus, nous étions accompagnés de trois nouvelles personnes aux postes-clé de notre administration. En effet, autant l'administrateur, que le boursier et le technicien communal ont pratiquement débuté en même temps que cette période législative. Durant cette gère, le CC a travaillé en mettant en avant, entre autres, les principes de transparence, de pragmatisme et de collégialité. Ces trois principes sont à mon avis de réels ferments de la solidarité nécessaire à la cohésion entre autorité et citoyens.*

*Le principe de transparence a été mis largement en œuvre au sein de notre administration et avec nos collaborateurs. A l'écoute du CG et des citoyens, le CC a également souhaité accentuer et améliorer ce principe, qui est à la base de notre démocratie. Son application améliore en outre la visibilité de l'action de l'administration, il contribue à l'information du public, et de ce fait, favorise l'intégration et renforce la confiance du citoyen.*

*Quelles que soient les options et décisions prises, nous avons toujours travaillé dans l'intérêt du citoyen. Il est, à mon avis, bien plus important de suivre une ligne claire et avancer, que de douter et revenir sans cesse à la réflexion de départ. Les longs débats sur l'avenir de notre village en début de législature ont porté leurs fruits et la direction que l'on s'était donnée a été suivie. Décider avec pragmatisme, `` lever la tête du guidon ``, laisser de côté l'émotion, se souvenir de la logique, et enfin garder confiance furent également les principes à suivre afin d'accomplir un travail cohérent avec nos convictions.*

*Pour qu'un CC fonctionne bien, il est important et nécessaire que la collégialité soit forte. Cette valeur constitutionnelle nous permet d'enrichir nos débats au contact de nos collègues et assure en outre une protection qui garantit la sérénité des délibérations et l'indépendance de la décision.*

*Le départ brutal d'Annelise nous a tous bouleversés et a inconditionnellement marqué d'une grande émotion toutes les séances qui ont suivi son décès. Une pensée toute particulière à Annelise, disparue vraiment trop tôt.*

*Arrivé au terme de cette législature, il me reste l'agréable devoir de remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour le bon fonctionnement de notre chère commune : un tout grand merci au Vice-Syndic, Roland, à mes collègues du Conseil communal, aux membres du Conseil général, à son Président, Daniel, et ceux qui l'ont précédé, Pierre-Alain, Philippe, Dominique et Laurent. Mes remerciements vont aussi aux membres des commissions communales. Ma gratitude va également à tout le personnel communal sans oublier toutes les personnes qui mettent un peu de leur temps au service de la collectivité.*

*Pour l'excellent travail de rédaction et de recherche à l'établissement de ce rapport complet et très bien illustré, je remercie du fond du cœur Georges, José et Joël, avec mention spéciale à Alexandre, un tout grand merci et ils méritent bien tous nos applaudissements. »*

Au nom du bureau, **M. le Président** se joint aux remerciements pour la rédaction du rapport de législature.

## **6. Rapport des commissions**

### Commission forestière

**M. Philippe Alibert** rappelle que la commission a élaboré courant 2010 le dossier intitulé *Les sentiers du trèfle*. M. Jacques Michaud, inspecteur d'arrondissement, a préavisé favorablement les tracés prévus en demandant que chaque sentier soit mis à l'enquête séparément, avec le détail des aménagements. La commission a convenu de transmettre au CC la réalisation du sentier du Creux-Guillod. La gestion du dossier est depuis sous la responsabilité de M. Pierre-Alain Perroud. M. Alibert rappelle que l'année 2011 est l'année internationale des forêts. C'est donc une magnifique occasion de concrétiser la première feuille du trèfle et de se rappeler qu'Attalens est une importante commune forestière, forte de 264 hectares de surface boisée.

### Commission de l'aménagement

**M. Stéphan Vionnet**, Conseiller communal, précise que la commission s'est réunie 4 fois en 2010 et a effectué 18 heures de travail pour le dossier du PAL.



### Commission des routes

**M. Pascal Monnard** souligne qu'en 2010 les travaux suivants ont été achevés : route de Vuarat (secteur les Râpes) dont le tapis sera refait en juillet ; route des Granges avec marquage au printemps ; trottoir de la Reraise ; route de Trémalla et d'autres encore. Les travaux en cours sont les suivants : porte d'entrée de Corcelles et reflashage de la route de la Budzilière. Les travaux d'épuration réalisés sont les suivants : collecteur EC Montessingoz, Mulla, Reraise et étude pour la 2<sup>ème</sup> étape de la Mulla. Les travaux d'adduction d'eau réalisés sont les suivants : Genièvre, route de Granges, Reraise, remplacement de conduites En Perrey et au Grand-Crêt à Tatroz. La commission remercie M. Tornare pour le travail effectué en 2010.

### Commission déchets

**M. Olivier Emonet** énumère les réalisations 2010:

- Entrée en vigueur du nouveau règlement des déchets et augmentation des taxes.
- Statistiques des déchets sur 3 ans et analyse des déchets vert.
- Mise en place des panneaux concernant l'usage adéquat des bennes de tri ainsi que des barres de sécurité.
- Réaménagement intérieur de la déchetterie, diverses réparations et améliorations de la sécurité pour les intervenants.
- Marquage au sol de 18 places de parcs, 2 chemins d'accès, 1 limitation de vitesse à 5 Km/h.
- Réception de tous les déchets compostables sur le site de la déchetterie.
- Réalisation : Trois bennes sont mises à disposition : deux bennes pour le gazon avec possibilité de récupération des jus dans une fosse équipée d'un by-pass et une benne pour les branches.
- Nouvel horaire d'ouverture de la déchetterie dès le 1er avril 2010.
- Bilan concernant l'utilisation de la déchetterie par les entreprises.
- Evaluation de la déchetterie par Swissrecycling. Les conclusions du rapport sont réjouissantes : la déchetterie d'Attalens est citée en exemple, la liste des produits qu'il est possible de recycler étant jugée très complète. De plus, la structure mise en place permettrait d'absorber les apports d'une population de 4'000 habitants.

En cours de réalisation : Amélioration pour la réception des déchets verts. Nouvelle place de réception des déchets

**M. Michel Savoy se récusé.**

**M. Olivier Emonet** donne ensuite une information sur place de compostage en dur. Le 19 janvier 2010, M. Michel Savoy, propriétaire de la Compostière, a mis à l'enquête la réalisation de la place en dur. Le 7 octobre 2010, il recevait le permis de construire sans aucun commentaire, ni condition supplémentaire. Le 22 décembre 2010, le juge du tribunal administratif avertissait M. Savoy, ainsi que la commune, d'un recours contre la décision de la Direction de l'aménagement et celle du Préfet. Le Juge demandait à M. Savoy de se prononcer et de se déterminer sur le recours. Une copie a été transmise à l'administration pour information, ainsi qu'une copie du mémoire de l'avocat de M. Savoy. Dès le 1<sup>er</sup> avril 2010, date à laquelle, les déchets verts sont réceptionnés à la déchetterie, les employés communaux acheminent les bennes sur l'emplacement en dur et sécurisé de la fumière à la ferme de la Grande-Fin de l'exploitant. Les branches sont directement amenées par les employés de l'édilité sur une parcelle de l'exploitant. Les branches sont stockées et ensuite broyées par la même entreprise une fois par année, sitôt après les gros travaux de taille du printemps. Le broyat de branches est ensuite mélangé au compost. Le tas de branche a été déplacé de son emplacement de l'année dernière étant donné le changement du lieu de réception des déchets verts. En effet, quelques temps après ce changement, vers le 15 avril dernier, il a été constaté que quelques citoyens mal intentionnés apportaient directement leurs branches et déchets vert (gazon, cuisine...) sur le tas de branches situé au chemin des Galley. De ce fait, l'exploitant a nettoyé l'ancien emplacement et l'a déplacé. L'emplacement actuel a été choisi, car l'endroit convenait également à l'édilité. M. Emonet rappelle qu'un tas de branche peut être entreposé sur n'importe quelle parcelle et n'a pas besoin d'être relié à un écoulement. Actuellement, cette façon de faire fonctionne, mais cela demande une manutention conséquente.

Le 19 novembre 2011, M. Michel Savoy a été contrôlé par l'organe de contrôle officiel " IG Compost de qualité Berne-Fribourg". Le contrôle a été totalement positif et sans aucune remarque à l'exception des piles du thermomètre (mesure de température du compost) qui étaient défectueuses. Cette situation de traitement du compost reste temporaire jusqu'à la décision du tribunal administratif



## **M. Michel Savoy réintègre la séance.**

### Commission de l'énergie

**M. Pierre-Alain Perroud**, Conseiller communal, informe le CG que la commission de l'énergie s'est réunie à 14 reprises durant l'année 2010. L'activité principale de l'année a été la préparation de l'obtention du label « Cité de l'énergie ». Celui-ci a été obtenu le 23 novembre 2010.

La commission a organisé la distribution et l'analyse d'un questionnaire à la population. Ce questionnaire envoyé au mois de mars a permis de spécifier les besoins des habitants dans les domaines de la mobilité.

Il en est ressorti les points suivants:

- un grand nombre de ménages sont intéressés par une limitation de vitesse à 30 km/h dans leur quartier.
- Une quarantaine de ménages seraient intéressées à utiliser une voiture en car sharing Mobility
- Plus de septante personnes aimeraient suivre un cours d'éco-drive
- Seulement une quinzaine de personnes sont prêtes à investir plus de 1'500.- dans un vélo électrique.

Le 19 juin, une journée sur le thème de la mobilité a été organisée dans l'enceinte du collège. Il était possible de voir un véhicule hybride, le principe du partage d'automobile a été présenté par la société « Mobility », les visiteurs ont pu s'essayer à la conduite « Eco-Drive » dans le camion mis à disposition, ainsi que faire quelques tours avec des vélos électriques.

Le 5 juillet, la commission a participé avec des membres du Conseil communal à la présentation du Groupe E sur leur stratégie concernant l'éclairage public ainsi que les possibilités de choix offertes à la commune à ce sujet.

Le 25 septembre, la commission a organisé un apéro solaire chez M. Ramel qui a pu présenter un véhicule à gaz.

Les autres nombreuses réunions de la commission pendant l'année ont été dictées par les activités relatives à l'obtention du label « Cité de l'énergie » qui s'est terminée par un audit avec M. Schätti. Ce dernier a été impressionné par les réalisations de la commune dans les domaines du chauffage à distance, de l'éclairage des routes et a demandé des éclaircissements sur d'autres points comme la production électrique locale, la formation « ecodrive » et le véhicule Mobility.

Les dernières séances ont permis de finaliser le « Règlement communal de la commission énergie et environnement » ainsi que les directives suivantes : directive relative aux achats de la commune, directive relative aux critères énergétiques pour les bâtiments communaux. Un dernier règlement concernant la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables n'a pas été accepté tel quel par le CC. Celui-ci a estimé préférable de le proposer en 2011 comme année test, afin de pouvoir mieux cerner les besoins réels de la population et ainsi corriger le règlement en fonction du résultat des demandes d'aide financière reçues durant cette année.

### Commission des naturalisations

**Mme Stéphanie Droux** relève que la commission a auditionné trois requérants et transmis 3 préavis positifs au CC. La présidente et la secrétaire de la commission ont participé à un atelier mis en place par le Canton. La commission souhaite que le CC lui transmette les décisions prises sur la base des préavis.

## **7. Information au sujet du Champ des Armes**

### **MM Georges Emonet et Reynald Emonet se récusent.**

**M. le Président** donne la parole à **M. Vionnet**. Ce dernier informe le CG que suite à la discussion qui a eu lieu lors de la dernière séance au sujet de l'avenir du Champ des Armes, de nouveaux contacts ont été pris entre les propriétaires et le CC. Après discussion, les propriétaires ont accepté le principe d'un échange mètre carré constructible du Champ des Armes contre mètre carré constructible de la parcelle des Arsilliers, pour une surface supérieure à 10'000 m<sup>2</sup>. Pour l'heure, les détails de la future convention qui pourrait lier les propriétaires et la commune doivent encore être analysés, ceci sous réserve des oppositions liées à la mise en zone de la parcelle des Arsilliers et de l'approbation de l'échange par le CG. Ces éléments seront certainement proposés par le CC et la commission de l'aménagement du territoire dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2011.

### **MM Georges Emonet et Reynald Emonet réintègrent la séance.**



## **8. Informations du Conseil communal**

**M. le Président** donne la parole à **M. le Syndic**. Ce dernier informe le CG que la fête du 1<sup>er</sup> août aura lieu cette année à Tatroz. La commune inaugurera son nouveau drapeau.

Il ajoute qu'une première rencontre a été convoquée par le Service des ponts et chaussées dans le cadre du projet Valtraloc. Il s'agissait uniquement de préciser le planning et définir les responsabilités des parties. Ainsi, le projet sera piloté par le Canton. En parallèle, une étude sur le bruit est lancée par le Canton pour assainir les voies de circulation sur les routes cantonales. Le Canton investira environ 1.7 millions dans la réalisation de mesures de protection contre le bruit. Concernant le planning, tout le projet doit être développé, ceci suite au mandat d'ingénieur qui sera attribué après une mise au concours. Il faut donc compter environ 18 ou 24 mois avant les premiers travaux, soit en 2013.

**M. le Syndic** fait finalement un appel aux futurs membres de la commission Valtraloc. Il les informe qu'il s'agira d'un des plus gros défis de la prochaine législature. La commune devra défendre ses intérêts. Les personnes qui seront proposées à cette commission devront pouvoir y consacrer du temps, car la plupart des séances auront lieu en journée.

**M. le Président** donne ensuite la parole à **M. Pierre-Alain Perroud**. Ce dernier informe le CG que le CC a adopté règlement de la commission de l'énergie et les directives internes relatives aux achats de la commune et aux constructions communales. Puisque le CC est responsable de la gestion de la commune, dans le sens de la loi sur les communes, ces directives sont internes. Ces documents sont consultables sur le site internet de la commune. Finalement, la journée « coup de balais » sera organisée avec *Tatroz Bouge* le 14 mai 2011 à 8h00 pour le nettoyage du Tatrel.

**M. Vionnet** informe le CG que la commission de bâtisse et le CC ont décidé de passer à un système gravitaire pour l'évacuation des eaux claires de la salle de gym. Devisés à Fr. 203'000.-, ces travaux ont déjà débuté et la commission financière avertie.

**M. Roland Besse**, Vice-Syndic, relève que le projet anti-tabac a touché son terme avec la réalisation du concours à l'école. Les affiches réalisées par les classes sont visibles sur les murs du bâtiment les Blés.

## **9. Divers**

**M. Reynald Emonet** demande quand la remorque du compost sera en place à Tatroz.

**M. Robert Savoy**, Conseiller communal, lui répond en fin de semaine.

**M. Roland Dumoulin** demande quand les travaux de la porte d'entrée côté Bossonnens reprendront.

**M. Jean-François Tornare**, Conseiller communal, répond que les travaux reprendront le 7 avril.

**M. Raymond Tinguely** demande si, par rapport aux caisses de chômage et aux assurés arrivant en fin de droit, le besoin a été évalué au service social.

**M. Besse** répond que les personnes en fin de droit vont arriver plus vite à charge des communes. Les budgets d'assistance ont été prévus en conséquence (+20%).

**M. Gérard Colliard**, au nom du groupe PAI-UDC-R-L, remercie l'administration communale du rapport de législature et demande de le mettre à disposition de la population au guichet et sur internet.

**M. le Président** remercie de leur assiduité Mme Carole Dumas et MM Georges Emonet, Olivier Emonet, Reynald Emonet, Christophe Perroud et Dominique Savoy. Ils ont en effet assisté à l'ensemble des 21 séances qui ont eu lieu durant cette législature.

**M. le Syndic** s'exprime de la manière suivante « *Arrivé au terme de cette année politique et de cette législature, le CC désire remercier le Président et le Bureau du CG pour tout le travail accompli et la saine collaboration durant cette année. La magnifique sortie, très intéressante et très instructive du CG, de samedi dernier a été appréciée de tout le monde. Merci Daniel pour ton soutien et pour l'excellente gestion de nos dernières séances. Le CC tient également à vous remercier toutes et tous pour le travail et votre engagement à la chose publique. Afin d'améliorer la collaboration entre CC et CG, je pense que le CC doit encore davantage impliquer le CG dans ses réflexions, et*



ce, dès le début de nos discussions. Je pense qu'à l'avenir, il sera nécessaire d'augmenter la fréquence de nos rencontres.

Mercredi dernier, une délégation du CC recevait le Conseil d'Etat in corpore, ainsi que les Préfets du Canton. Dans son allocution de remerciement, le Président du gouvernement, M. Jutzet, relevait la jeunesse et le dynamisme de notre village. Il nous a priés de transmettre les vives félicitations du gouvernement fribourgeois aux organes politiques de notre commune. Si l'on veut garder ce dynamisme, il est nécessaire de maintenir, voire d'améliorer cette collaboration entre législatif et exécutif. Nous travaillons tous et toutes pour atteindre le même but, le bien-être de nos citoyens.

Voilà, je tiens encore à réitérer mes remerciements à vous tous et toutes, pour la confiance témoignée durant cette gère.... ceux qui ont décidé d'arrêter leur mandat et bien entendu ceux pour qui l'aventure continue. Je remercie mes collègues du CC, le personnel communal en n'oubliant surtout pas Georges, José et Alexandre, pièce maîtresse et incontournable du bon fonctionnement communal.»

**M. Besse** s'adresse à M. le Syndic pour le remercier. Il relève en effet que si les partis doivent s'effacer après les élections, les personnes restent et Michel Savoy s'est positionné durant toute cette législature en arbitre pour remettre quelques fois le bateau à flots. Il relève que grâce à son travail, de nombreux projets ont pu être menés à bien et il le remercie une fois encore de tout le travail qu'il a accompli.

**M. le Président** s'exprime de la manière suivante : « Nous sortons d'une législature dont le bilan réel est largement positif, qui a vu, et M. le Syndic l'a retracé dans son rapport, de nombreuses réalisations et des progrès certains. Mais est-ce suffisant ? Les Attalensoises et Attalensois qui vous ont réélus ou élus membres du CC ou du CG attendent de vous un débat constructif dans l'intérêt de tous, des investissements ménageant les finances communales et un maintien de la qualité de la vie. Vous avez 5 ans pour agir ! Je formulerai trois vœux pour ces 5 ans à venir :

#### **Transparence**

Le CC et le CG sont les organes élus par la population ; je souhaite que vous travailliez ensemble avec pragmatisme et dans une confiance réciproque. Que cet esprit imprègne en profondeur votre culture politique et conduise à la transparence. Si le CC et le CG ont des rôles différents à jouer, ils sont néanmoins complémentaires.

#### **Courage**

Je souhaite que vous soyez courageux et refusiez des investissements qui n'apportent pas une réelle plus-value à la commune et à ses habitants, même si des sommes importantes ont été investies pour une étude ou un projet. N'écoutez pas le chant des sirènes !

#### **Solidarité**

La commune constitue la collectivité publique la plus proche du citoyen. Il importe que les Attalensoises et Attalensois se sentent appartenir à une même communauté humaine. Il s'agit de favoriser une véritable cohésion sociale, de vivre au profit d'une qualité de vie durable et partagée et de travailler à l'intégration de toutes et tous, notamment des nouveaux habitants qui doivent saisir l'esprit villageois.

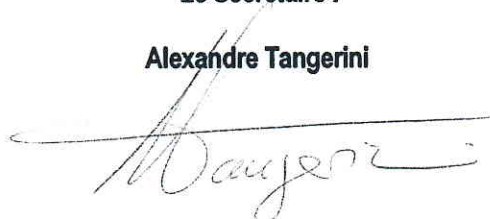
Je mets, ce soir, un terme une carrière politique commencée il y a plus de 30 ans au Conseil communal d'Avenches. Je suis content de rentrer dans le rang, mais resterai un citoyen attentif aux développements de notre commune. J'ai l'espoir qu'il fera toujours bon vivre à Attalens, que chaque habitant puisse y garder son identité et y trouver sa place. Il vous appartient à vous les élus, il nous appartient à nous les habitants, de tout faire pour gagner le plaisir de vivre ensemble dans un espace commun.»

**M. Reynald Emonet** remercie M. le Président pour le travail qu'il a accompli durant son mandat. Il salue sa carrière politique au sein du Conseil communal et du Conseil général et lui souhaite une bonne retraite politique.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** invite finalement les participants à partager le verre de l'amitié à l'Auberge de l'Ange et lève la séance. **Il est 21h50.**

**Le Secrétaire :**

**Alexandre Tangerini**



**Le Président**

**Daniel Wiedmer**

